



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement No 656:

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 9 mars 2021 **le règlement No 656 amendant le règlement No 636 (relatif a la mise en place et au financement d'un service d'inspection ayant pour objet de voir à l'application et au respect du règlement No 630 sur la qualité de vie relativement aux résidences de tourisme.)**

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 11^{ème} jour de mars 2021

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Stéphane Simard
Directeur Général & Secrétaire-Trésorier

Le 11 mars 2021